

« **L'agonie de la mort fait apparaître la vérité : “Voilà ce dont tu t'écartais”.** »
(Sourate 50, Verset 19)



**Notre future
demeure !**



Sommaire :

La réalité de la mort	3
La saisie de l'âme par l'Ange de la mort et ses compagnons	4
La tombe	5
La tombe est la première étape de l'au-delà.....	5
La tombe est soit un lieu de délice, soit un lieu de châtime.....	5
La recommandation de demander protection contre le châtime de la tombe.....	6
Les tortures dans la tombe expient les péchés des musulmans pécheurs.....	6
Les bonnes et les mauvaises actions se transformeront en compagnons dans la tombe.....	6
L'interrogatoire dans la tombe	7
L'interrogatoire a lieu peu de temps après l'enterrement.....	7
Les trois questions de Mounkar et Nakîr.....	7
L'âme	10
Si l'âme n'est pas matérielle, elle est bien réelle.....	10
L'âme est une créature.....	10
L'âme est prise pendant le sommeil.....	10
La possibilité que des âmes se rencontrent.....	10
Lors de la mort, l'âme se sépare du corps puis revient après l'enterrement.....	10
Le châtime de la tombe concerne le corps et l'âme.....	11
L'attente jusqu'au Jour de la Résurrection dans la tombe	12
Les mécréants seront châtiés en attendant le jugement.....	12
En revanche, les croyants jouiront des délices de la tombe.....	13
Les actions accompagnent le défunt dans sa tombe.....	13

La réalité de la mort

L'imam Muwaffaq ad-Dîn Ibn Qudâmah Al-Maqdisî *-qu'Allâh lui fasse miséricorde-* a dit :

« Ce qu'indiquent et attestent les versets et les *ahâdîth*, c'est que la réalité de la mort réside dans la séparation de l'esprit au sens de souffle vital du corps, et dans le fait que cet esprit survit à la mort et demeure soit dans les tourments soit dans les béatitudes. Car l'esprit souffre en lui-même par toutes sortes d'afflictions et de tristesses et se réjouit par toutes sortes de joies et d'allégresses sans être rattaché aux membres et au corps. En effet, tout ce qui est qualité propre à l'esprit en soi demeure en sa compagnie après sa séparation du corps, tandis que tout ce qu'il possède par l'intermédiaire des membres cesse d'exister au moment de la mort du corps jusqu'à ce que l'esprit le réintègre. Cela dit, il est possible que l'esprit réintègre le corps dans la tombe comme il est possible que cette réintégration soit retardée jusqu'au jour de la résurrection.

Allâh *-qu'Il soit exalté-* Seul sait ce qu'Il a décrété à l'encontre de chacun de Ses serviteurs. Donc, la signification de la mort, c'est l'arrêt de toute action par laquelle l'esprit régit le corps, la soustraction du corps par rapport à l'esprit en tant instrument pour lui, et la privation de l'homme de tous ses biens et ses siens en le transférant brutalement dans un autre monde qui n'a aucun rapport avec le monde auquel il était habitué. S'il avait, dans le bas monde, quelque chose qui le réjouissait et le reconfortait, ses remords seront cependant immenses après la mort. Mais s'il ne se réjouissait que de la mention d'Allâh *-qu'Il soit exalté-* et de Sa familiarité sa félicité sera immense et son bonheur parfait, car rien ne s'interpose entre lui et son bien-aimé et il est totalement soustrait aux attaches et aux préoccupations, parce que les soucis du bas-monde détournent de la mention d'Allâh *-qu'Il soit exalté-*. C'est qu'au moment de la mort se révèle au mort ce qui ne se révélait pas à lui dans la vie courante, de la même façon qu'à celui qui s'est réveillé se révèle ce qui ne s'était pas révélé dans le sommeil. C'est dire que les gens sont endormis et ce n'est qu'en mourant qu'ils se réveillent...

La première chose qui se révèle à lui, c'est le côté dommageable ou bénéfique de ses bonnes actions, car cela était inscrit dans un livre enfoui dans le secret intime de son cœur, mais les soucis et les préoccupations du bas-monde l'ont empêché de connaître ce qui y était inscrit. Maintenant que ces soucis ont disparu, toutes ses œuvres se révèlent à lui. Ainsi, il ne voit pas un seul de ses méfaits sans qu'il le regrette vivement, au point de préférer affronter l'horreur de l'Enfer pour se débarrasser tout de suite de cet immense regret. Tout ceci se révélera à lui au moment de la mort. Il s'agit-là des souffrances qui assaillent le pécheur avant l'enterrement. Nous implorons Allâh de nous préserver de cela ! »

Fin de citation.

Source : Mukhtaṣar Minhâj Ul Qâsidîn¹

¹ Que vous pouvez télécharger sur notre site bi fadli l-Lah.

La saisie de l'âme par l'Ange de la mort et ses compagnons

L'imam Ismâ'îl Ibn Kathîr -*qu'Allâh lui fasse miséricorde*- a dit :

« L'Exalté a dit :

« **Dis : « L'Ange de la mort qui est chargé de vous, recueillera votre âme. Ensuite, vous serez ramenés à votre Seigneur. ».** »
[Sourate 31, verset 11].

L'Ange de la mort a des auxiliaires qui saisissent l'âme de l'homme et le font sortir du corps jusqu'à ce qu'elle atteigne la gorge [du mourant] ; l'Ange de la mort la prendra alors de sa main et les auxiliaires la saisiront selon ce qui lui conviendra. Comme il a été dit dans ce verset :

« **Allâh affermit ainsi les croyants par de fermes propos dans la vie présente et dans la vie future [...]** »
[Sourate 14, verset 27].

Ensuite, ils la feront monter vers les cieux ; si cette âme est vertueuse, les portes du ciel lui seront ouvertes, sinon elles se fermeront devant elle et elle sera jetée sur terre. Et L'Exalté a dit :

« **Il est Le Maître Absolu de Ses sujets. Il vous envoie des Anges gardiens ; et quand l'heure de l'un de vous aura sonné, Nos émissaires viendront recueillir son âme, sans jamais manquer à leur tâche. Puis les hommes seront ramenés à Allâh, leur véritable Maître de Qui procède toute décision et Qui est Le plus prompt des comptables.** »
[Sourate 6, verset 61-62].

D'après Ibn 'Abbâs, Mujâhid et d'autres, la terre se trouve dans les mains de l'Ange de la mort comme une cuvette dans laquelle il se sert comme bon lui semble. Nous avons aussi rapporté que les Anges de la mort viennent auprès de l'être humain [agonisant] en fonction de ses œuvres ; s'il est croyant, ils viennent à lui avec des visages lumineux, des habits blancs et un parfum agréable; mais s'il est mécréant, ils viennent vers lui avec le contraire de tout cela, et puisse Allâh nous en préserver !

Et Ibn Abî Hâtîm -*qu'Allah l'agrée*- a dit : « Mon père nous a rapporté d'après Yahyâ Ibn Abî Yahyâ Al Maqarî, d'après 'Amdrû Ibn Shamr, d'après Ja'far Ibn Muḥammad, d'après son père [Muḥammad Al Baqîr] qui a dit : « Le Messager d'Allâh -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- vit l'Ange de la mort au chevet d'un homme parmi les Ansâr et lui dit : « Ô Ange de la mort ! Soit doux avec mon compagnon, car il est croyant. » L'Ange de la mort lui répondit : « Ô Muḥammad, sois sans crainte, car en vérité je suis doux avec tous les croyants. Et sache qu'il n'y a pas sur terre une seule maison, ni un quelconque endroit, qu'il se trouve sur terre ou dans la mer, vers lequel je vais chaque jeudi, et ceci à plusieurs reprises, au point que je connaisse tous leurs petits et tous leurs grands. Par Allâh, ô Muḥammad ! Si je voulais saisir l'âme d'un moustique, je ne pourrais le faire tant qu'Allâh ne m'aura pas ordonné de le faire. » . » . »

Ja'far Ibn Muḥammad, c'est-à-dire Ja'far Aṣ Ṣâdiq -qu'Allah l'agrée-, a dit : « Il m'a été rapporté qu'il leur rend visite aux heures des prières. Si la personne à qui il rend visite afin de saisir son âme est du nombre de celles qui prie avec constance, l'Ange s'approche alors d'elle en repoussant le diable et en lui inspirant de prononcer la shahâdah qui est : « Lâ ilâha illa Llâh Muḥammadun~Rasûlu Llâh ». » Cependant, c'est une parole qui prête à discussion. »

Fin de citation.

Source : Al Bidâyah wa An Nihâyah.

La tombe

La tombe est la première étape de l'au-delà

D'après Hani, l'affranchi d'Outhman -qu'Allah les agrée-, quand ce dernier arrivait à une tombe, il pleurait au point de mouiller sa barbe et on lui disait :

« - "Tu te souviens du Paradis et de l'Enfer sans pleurer, mais là tu pleures ! ?".

- C'est parce que le Messager d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- a dit : la tombe constitue la première étape de la vie future ; si l'on franchit cette étape avec succès, les autres seront plus faciles, et si l'on y échoue, le reste sera plus dur. »

La tombe est soit un lieu de délice, soit un lieu de châtement

Allah -qu'Il soit exalté- a dit :

« **Alors que le pire châtement cerna les partisans de Pharaon : Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtement !** »

(Sourate 40, verset 45-46).

Ibn Kathir -qu'Allah lui fasse Miséricorde- dit : « **Ce verset est pour les savants un grand fondement attestant le tourment de la tombe.** »

'Aïcha -qu'Allah l'agrée- a interrogé l'Envoyé d'Allah -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- et Il a dit : « ... **Ô gens ! Si vous saviez ce que je sais, vous pleureriez beaucoup et vous ririez peu. Ô gens! Cherchez en Dieu un refuge contre les supplices de la tombe, car ils sont vrais**". » [Rapporté par Ahmad]

Dans une autre version 'Aïcha -qu'Allah l'agrée- a interrogé le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- sur les supplices de la tombe. Il -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- a dit : « **Oui les supplices de la tombe sont vrais** ». [Rapporté par al-Boukhari et Mouslim]

Selon Ibn Abbas -qu'Allah agrée le père et le fils-, le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- passa près de deux tombes et dit : « **Ces deux hommes subissent des tourments et**

ce n'est pas pour un péché grave ! Si ! C'est un péché grave ! L'un d'entre eux colportait de la calomnie tandis que l'autre ne se préservait pas de son urine ». [Rapporté par Al-Boukhâri]

Le Messenger d'Allah -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit : « **Je n'ai pas vu un spectacle plus affreux que la tombe** » [Rapporté par at-Tirmidhi n°2308, Ibn Madja n°4567, et déclaré bon par al-Albani dans Sahih al-Djami n°1684]

D'après Ibn Qayyim -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- : « **Les supplices ou le bonheur rencontrés dans la tombe sont des signes prémonitoires de la souffrance ou de la félicité qu'on reçoit dans l'Isthme qui est une étape intermédiaire entre l'ici-bas et l'Au-delà. Allah -qu'Il soit exalté- dit : {Derrière eux un obstacle est dressé jusqu'au jour de leur résurrection} (23/100).** »

La recommandation de demander protection contre le châtement de la tombe

Selon Aïcha -*qu'Allah l'agrée*-, l'épouse du Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-, celui qui priait en ces termes : « **Mon Seigneur ! Je sollicite Ta protection contre le châtement de la tombe, contre la tentation de l'Antéchrist, contre les épreuves de la vie et contre les épreuves de la mort. Mon Seigneur ! Je sollicite Ta protection contre les péchés et les dettes.** » [Rapporté par Al-Boukhari n°798 et Mouslim n°589]

D'après 'Omar Ibn al-Khattab -*qu'Allah l'agrée*-, le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- demandait refuge auprès de Dieu contre cinq choses : « **La peur, l'avarice, le mal de l'âge avancé, les tourments de ce bas monde et les supplices** »

Les tortures dans la tombe expient les péchés des musulmans pécheurs

Ibn Taymiya -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a mentionné dix facteurs d'expiation parmi lesquels le châtement dans la tombe. C'est dans ce sens qu'il dit : « **Ce qui arrive au croyant ici-bas et pendant le temps séparant la mort de la résurrection et après celle-ci en fait de douleurs résultant du châtement constitue un moyen que Dieu utilise pour expier les péchés du croyant d'après ce qui a été rapporté de façon sûre dans les deux Sahih d'après le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- en ces termes : "Toute fatigue ou tristesse ou préjudice, fût-il à cause de la piqûre d'une épine, représente (pour le musulman) un moyen par lequel Dieu expie ses péchés".** » [Source : Madjmou' al-Fatawa, tome 24, page 375]

Ibn Taymiya -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- dit encore : « **La huitième cause consiste dans l'épreuve et la terrifiante compression qui se passent dans la tombe car cela constitue un moyen d'expier les péchés.** » [Source : Madjmou' al-Fatawa, tome 7, page 500]

Les bonnes et les mauvaises actions se transformeront en compagnons dans la tombe

Selon Al-Bara Ibn Azib -*qu'Allah l'agrée*-, le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit en parlant du croyant : « **Et un homme se présentera à lui pour lui dire ceci : "sois rassuré**

que ce jour est celui qui t'était promis".

- "Qui es-tu puisque ton visage présage du bien ? !"

- "Je suis ta bonne œuvre !"

- "**Maître, fais venir l'Heure pour que je puisse rejoindre ma famille et mes biens**". »

[Rapporté par Abou Dawoud n°4753, Ahmad n°18063, jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami n°1676]

Selon Al-Bara Ibn Azib *-qu'Allah l'agrée-*, le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit en parlant du mécréant : « **Puis un homme au visage désagréable, aux vêtements désagréables et à l'odeur nauséabonde lui dira : "Sois assuré que ce jour est le mauvais jour qui t'était promis"**. »

- "Qui es-tu puisque ton visage présage du mal ?"

- "Je suis ta mauvaise œuvre"

- "**Maître, ne fais pas venir l'Heure**". » [Rapporté Abou Dawoud n°4753, Ahmad n°18063, jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami n°1676]

L'interrogatoire dans la tombe

L'interrogatoire a lieu peu de temps après l'enterrement

Selon 'Ali et Ibn Mas'ud *-qu'Allah les agrée-*, l'Envoyé d'Allah *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-*, lorsqu'il avait fini d'enterrer un mort, s'est redressé et dit : « **Demandez le pardon et l'affermissement pour votre frère dans son interrogatoire qu'il subit à cet instant.** »

Les trois questions de Mounkar et Nakîr

Deux anges viennent dans la tombe, font s'asseoir la personne [Rapporté par Al-Bukhârî et Mouslim]

D'après Anas *-qu'Allah l'agrée-* le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit : « **Quand un fidèle serviteur est déposé dans sa tombe et que ses compagnons s'en vont et qu'il entend encore le bruit de leur souliers, deux anges se présentent à lui, le mettent assis et lui disent :**

- "Que dis-tu de cet homme (Muhammad)" ?

- "J'atteste qu'il est l'esclave de Dieu et Son Messenger"

- "Regarde le siège qui t'était réservé en enfer. Dieu te l'a remplacé par un siège au Paradis". »

Le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit : « **Il voit les deux sièges. Quant à l'infidèle ou l'hypocrite, l'un et l'autre répondra :**

- **Je ne sais pas. Je ne disais que ce que les gens disaient**

- **Puisses-tu ne rien savoir et ne rien lire !**

Ensuite on lui assènera un coup de marteau entre les oreilles et il lancera un cri que ses voisins entendront à l'exception des hommes et des djinns. » [Rapporté par Al-Boukhari n°1273]

Selon Al-Bara Ibn Azib *-qu'Allah l'agrée-*, le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit : « **Et puis son âme sera ramenée à son corps, et deux anges se présenteront à lui et le mettront debout et lui diront,**

- **"Qui est ton Maître"**

- **"Dieu est mon Maître"**

- **"Quelle est ta religion ?"**

- **"L'Islam est ma religion"**

- **"Qu'en est-il de cet homme qui vous a été envoyé ?"**

- **"Il est le Messager d'Allah *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-*"**

- **"Comment l'avez-vous su ?"**

- **"J'ai lu le livre de Dieu et y ai adhéré et cru en lui"**

Une clameur dira depuis le ciel : "Mon serviteur a dit vrai. Préparez-lui un lit et des vêtements au Paradis. Ouvrez-lui une porte débouchant sur le Paradis de sorte qu'il pourra en recevoir l'avant-goût et la fraîcheur. On lui élargira sa tombe l'espace d'une vue d'œil"

[...]

Il (le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-*) poursuit : "c'est alors que l'âme du défunt sera ramenée à son corps et les anges l'interrogeront en ces termes :

- **"Qui est ton Maître ?"**

- **"Eh bien, eh bien. Je ne sais pas"**

- **"Quelle est ta religion ?"**

- **"Eh bien eh bien. Je ne sais pas."**

Une clameur dira depuis le ciel : préparez-lui un lit et des vêtements en enfer. Ouvrez-lui une porte débouchant sur l'enfer. Chaleur et vent brûlant lui viendront de là et sa tombe sera rétrécie de sorte que ses côtes se croiseront. » [Rapporté par Abou Dawoud n°4753, Ahmad n°18063, jugé authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami n°1676]

Abou Saïd al-Khoudri -*qu'Allah l'agrée*- a dit : « **J'ai assisté à un enterrement en compagnie du Messager de Dieu -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-** et il a dit : "ô gens ! Les membres de cette Umma subiront une épreuve dans leurs tombes. Quand un homme est enterré et que ses compagnons l'ont quitté, un ange se présente à lui un marteau à la main et le met assis et lui dit :

- "Que disais-tu de cet homme (Muhammad) ? Si le mort était croyant, il dirait :

- "J'atteste qu'il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu et que Muhammad est Son esclave et Messager." Il lui dit :

- "Tu as dit vrai".

Et puis on lui ouvre une porte qui débouche sur l'Enfer et lui dit : **voilà la place que tu occuperais si tu n'avais pas cru en ton Maître. Maintenant que tu as cru en Lui, voici ta place au Paradis et on lui ouvre une porte qui débouche sur le Paradis. Il voudra se lever pour y aller, mais on lui dira : calme-toi. Et puis on élargira sa tombe. S'il est mécréant ou hypocrite l'ange lui dira :**

- "Que disais-tu de cet homme ?" Il dira

- "Je ne sais pas ; j'ai entendu les gens dire des choses â" L'ange lui dira :

- "Puisses-tu ne jamais rien savoir, ne rien lire et ne pas bénéficier de la guidance !"

Et puis on lui ouvrira une porte qui débouche sur le Paradis et lui dira : "Voici la place que tu occuperais si tu avais cru en ton Maître. Maintenant que tu n'as pas cru en Lui, Dieu, le Puissant et Majestueux te l'a remplacé par celui-ci et on lui ouvrira une porte qui débouche sur l'Enfer puis on lui assènera un coup de marteau qu'entendra toutes les créatures de Dieu, exception faite des hommes et des djinn. »

Certaines personnes dirent : « **ô Messager de Dieu ! Personne ne voit un ange tenant un marteau à la main sans être paniqué** »

Le Messager de Dieu -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a récité :

« **Dieu raffermira ceux qui auront cru grâce à la parole stabilisante** ». [Rapporté par Ahmad n°10577, vérifié par al-Albani dans Tahqiq Kitab as-Sunna d'Ibn Assim n°865]

L'âme

Si l'âme n'est pas matérielle, elle est bien réelle

Allah -*qu'Il soit exalté*- a dit :

« **Et ils te questionnent au sujet de l'âme. Dis : "L'âme relève de l'affaire de mon Seigneur. Et il ne vous a été donné que peu de connaissances".** »

(Sourate 17, verset 85)

L'âme est une créature

Ibn Taymiya -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **De l'accord des savants de la umma, de ses guides et de l'ensemble des gens de la sunna, l'âme humaine est créée.** »

Ibn Al-Qayyim -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Il n'y a pas de désaccord parmi les musulmans pour dire que l'âme d'Adam et de ses descendants, celle de Jésus ou d'une autre progéniture d'Adam ont toutes été créées. Dieu a créé l'âme, l'a développée, formée et choisie. Il l'a agréé comme le reste de ses créatures.** » (Ar-Roûh)

L'âme est prise pendant le sommeil

Allah -*qu'Il soit exalté*- a dit :

« **Allah prend les âmes au moment de leur mort, ainsi que l'âme qui n'est pas morte, lors de son sommeil ; Il retient alors celle à propos de qui Il a décrété la mort et renvoie l'autre jusqu'à un terme fixé. Il y a certainement là des preuves pour les gens qui réfléchissent** »

(Sourate 39, verset 42)

La possibilité que des âmes se rencontrent

Quand le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- émigra à Médine, At-Tufayl et un autre homme de son peuple, tous deux musulmans, y émigrèrent eux aussi. Ils supportèrent cependant mal le climat de Médine. L'homme tomba malade. Affolé, il prit des pointes coupantes et s'ouvrit les jointures des doigts, ce qui causa une hémorragie dont il mourut. Quelque temps après, At-Tufayl le vit en rêve et vit qu'il avait une apparence agréable mais qu'il avait les mains bandées. At-Tufayl lui dit : "Qu'est-ce que Dieu a décidé à ton sujet ?
- Il m'a accordé Son pardon à cause du fait que j'avais émigré vers Son Prophète.
- Comment se fait-il que je voie tes mains bandées ?
- Il m'a été dit : "Nous n'allons pas restaurer chez toi ce que toi-même tu as gâché". Ce rêve, At-Tufayl partit le raconter au Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*-. Celui-ci fit alors l'invocation suivante : « **Ô Dieu, pardonne à ses mains aussi** » [Rapporté par Mouslim n°116]

Lors de la mort, l'âme se sépare du corps puis revient après l'enterrement

Le Prophète -*sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam*- a dit : « **A la mort de l'homme, son âme quitte son corps l'âme est alors emmenée par des anges qui la conduisent et l'élèvent dans les cieux; l'âme du croyant est alors emmenée jusqu'au ciel le plus élevé, Dieu dit d'écrire le nom de la personne de bien dans le registre des 'Illyîn, puis dit de retourner l'âme vers la terre, car c'est d'elle qu'Il a créé l'homme, à elle qu'Il la fait retourner et d'elle qu'Il le fera revenir** ». » [Rapporté par Ahmad n°17803 en totalité, Mouslim n°2872, Abou Dâoùd n°4753, Ibn Mâja n°4262]

L'âme est alors ramenée au corps [Rapporté par Abou Dâoùd n°4753, Ahmad n°17803] juste après l'enterrement de celui-ci [Ar-Rûh, page 97]

Le châtiment de la tombe concerne le corps et l'âme

Ibn Hazm -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Le jour du jugement, l'homme sera bien ressuscité corps et âme et ce sera ainsi qu'il ira au Paradis ou en enfer, en revanche dans le "monde d'après la mort", le corps ne ressent plus rien, et l'âme étant ce qui, de l'homme, survit, c'est elle seule qui ressent les délices ou les tourments de ce monde intermédiaire** »

Ibn Taymiyah -*qu'Allah lui fasse Miséricorde*- a dit : « **Le dormeur peut au cours de son sommeil éprouver physiquement du plaisir ou de la douleur. Il peut même lui arriver [dans le cadre d'un rêve] d'être frappé au point qu'au matin, il ressent de la douleur. Il peut encore rêver dans son sommeil qu'on lui offre une nourriture agréable et se retrouve au matin avec la saveur dans la bouche. Cela existe. Le dormeur peut éprouver des délices et un châtiment qui touchent aussi bien son âme que son corps sans que celui qui se trouve à ses côtés s'en rende compte. Il arrive même que le dormeur crie en raison de l'intensité de la douleur ou du cauchemar qui l'envahissent de sorte qu'une personne éveillée l'entend. Il peut aussi réciter le Coran ou des "dhîkr" ou prononcer une réponse de façon à se faire entendre par les personnes éveillées tout en dormant les yeux bien fermés Si on lui parlait dans cet état, il n'entendrait pas. Comment alors nier l'état de l'enterré dont le Messager dit qu'il entend le bruit produit par leurs [ceux qui viennent de l'enterrer] sandales au contact du sol" et ses propos "vous ne m'entendez pas mieux qu'eux ?" Le cœur ressemble à la tombe [*al-qabr*]. C'est pourquoi quand il [le Prophète] manqua la prière d'*al-asr* lors du siège de la Fosse, il dit : "Puisse Dieu remplir leurs ventres et leurs tombes de feu". Selon une autre version : "leurs cœurs et leurs tombes de feu". Dieu les distingua dans sa parole :**

« Et pour l'amour des richesses il est certes ardent. Ne sait-il donc pas que lorsque ce qui est dans les tombes sera bouleversé »
(Sourate 100, verset 8-9).

Ceci est un rapprochement visant à confirmer la possibilité de cela [le châtiment dans la tombe].

Il n'est pas permis de dire que ce que le mort éprouve en fait de délices ou de châtiment et identique à ce que ressent le rêveur. Bien au contraire, les délices et le châtiment dans la tombe sont beaucoup plus parfaits et ils sont réels. On ne fait cette comparaison que pour expliquer la possibilité de cela à celui qui dit que le mort ne se remue pas dans sa tombe et le sol ne change pas... Cette question est largement développée et il serait trop

long de l'aborder ici exhaustivement. Dieu le sait mieux". » [Madjmu' al-Fatâwa, tome 4, page 142-143]

Ibn Qayyim al-Djawziyya *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Sheikh al-Islâm [Ibn Taymiya] a été interrogé sur cette question et il répondit : "Le châtiment ['adhâb] et les délices [na'îm] s'appliquent à l'âme et au corps à la fois selon l'avis unanime de la communauté des Sunnites [Ahl us-sunnah wal-djamâ'a]; l'âme est tantôt séparément plongée dans les délices ou le châtiment tantôt elle est revêtue du corps. Dans ce dernier cas, le châtiment ou les délices sont ressentis par les deux ensemble comme ils peuvent être ressentis par l'âme toute seule. La doctrine des ancêtres de la communauté [madhab as-Salaf al-Umma] et ses guides. Elle enseigne qu'après la mort on sera plongé soit dans des délices [na'îm], soit dans le châtiment ['adhab] et que cela est senti par l'âme [roûh] et le corps et que l'âme, une fois séparée du corps, plongera soit dans des délices soit dans le châtiment et qu'elle réintègre le corps parfois et lui fait partager délices et châtiment. Et puis, après la grande résurrection, les âmes réintégreront leurs corps et les morts sortirent de leurs tombes pour se présenter au Maître des Univers [rabbî al-'âlamîne]. La résurrection des corps est admise aussi bien par les Musulmans que par les Juifs et Chrétiens".** » [Le livre de l'âme, page 152 et 155]

Ibn Qayyim *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Sache que la doctrine des anciens de la umma (as-Salaf salih) et de ses guides sont unanimes pour dire que le mort se trouve soit dans la joie, soit dans le tourment, et que cela s'applique aussi bien à l'âme qu'au corps. Après avoir quitté le corps, l'âme subit le châtiment ou goûte au bonheur éternel. Le corps et l'âme connaissent le même tourment ou jouissent de la même félicité. Quand viendra le Jour de la Résurrection, les âmes retrouveront leur corps et se lèveront de leur tombe en l'honneur du Maître des mondes. Le retour des corps (à leur état) fait l'unanimité des musulmans.** » [Le livre de l'âme, page 52]

L'attente jusqu'au Jour de la Résurrection dans la tombe

Les mécréants seront châtiés en attendant le jugement

Allah *-qu'Il soit exalté-* a dit :

« Alors que le pire châtiment cerna les partisans de Pharaon : Le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtiment ! »

(Sourate 40, verset 45-46).

Ibn Kathir *-qu'Allah lui fasse Miséricorde-* a dit : « **Ce verset est une grande référence dans l'argumentation des adeptes de la Sunna visant à prouver l'existence d'un châtiment dans la tombe pendant le Barzakh.** »

Ibn 'Omar *-qu'Allah l'agrée-* a rapporté que l'envoyé de Dieu *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit : « **A chacun de vous, une fois mort, on lui présentera, matin et soir, sa chaise en lui disant : Voici ta chaise jusqu'à ta résurrection le Jour du Jugement.** » [Rapporté par Al-Boukhari, Mouslim et autres]

Selon Zayd Ibn Thabit *-qu'Allah l'agrée-*, le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit au sujet des tombes des gens qui ont vécu à l'époque pré-islamique : « **Ces gens subissent des châtiments tels que je n'ose vous le faire entendre car je crains qu'en les entendant, vous ne cessiez d'enterrer vos morts.** »

Puis en se retournant vers ses compagnons, le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* leur dit : « **Priez Allah de nous préserver du supplice du Feu. Priez Allah de nous préserver des châtiments de la tombe. Priez Allah de nous préserver des confusions apparentes et discrètes et des épreuves de l'Antéchrist.** » Les compagnons se mirent aussitôt à prier Allah.

En revanche, les croyants jouiront des délices de la tombe

D'après Al Bara Ibn 'Azeb *-qu'Allah l'agrée-*, le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit : « **Lorsque le croyant défunt a répondu correctement aux questions des deux anges, ceux-ci lui répondent : "Tu as dit vrai !" Alors sur l'ordre de Dieu, sa tombe est élargie, des tapis du Paradis y sont étalés, une porte du Paradis est ouverte d'où lui parviennent des parfums et enfin, les bonnes œuvres du défunt se présentent à lui sous la forme d'un bel homme qui invoque Dieu pour lui et lui annonce de bonnes choses.** » [Rapporté par Ahmad et Abou Dawoud]

Les actions accompagnent le défunt dans sa tombe

Le Prophète *-sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-* a dit : « **La bonne action du croyant lui dira dans sa tombe : "Au nom de Dieu, je te savais prompte à obéir et réticent à lui désobéir". Quant à l'hypocrite et le pervers, leurs actions leur diront : "nous vous savions réticents à obéir à Dieu et prompts à lui désobéir".** » [Vérifié par al-Albani dans Ahkam al-djanaîz]